



---

## VILLE DE STANSTEAD

---

# POLITIQUE DE BIENVENUE DE LA VILLE DE STANSTEAD (2006-2007-2008)

---

---

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE ET  
DE SOUTIEN AUX FAMILLES  
DE LA VILLE DE STANSTEAD EN COLLABORATION AVEC LA  
CAISSE POPULAIRE DE STANSTEAD  
DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE DE BIENVENUE**

---

---

*Projet rédigé par : Le Comité*

*Projet déposé : Octobre 2005*

*Projet adopté : 6 Mars 2006 résolution 2006-03-3733*

## TABLE DES MATIÈRES

Page :

<b>1. Description de la politique</b>	
1.1 Introduction.....	1
1.2 Profil des familles de Stanstead.....	2
1.3 Nature de la politique.....	3
<b>2. Caractéristique de la politique .....</b>	<b>4</b>
Champs d'intervention.....	5
Volet 1 : Prendre racine à Stanstead	
Volet 2 : Accès à la propriété	
<b>3. Actions concrètes pour les familles.....</b>	<b>6</b>
<b>4. Conclusion .....</b>	<b>7</b>
<b>5. Annexes.....</b>	
<b>Dépliant « Politique de bienvenue ».....</b>	<b>8</b>
<b>Formulaire « Subvention première maison à Stanstead ».....</b>	<b>9</b>
<b>Formulaire « Arrivée d'un nouveau-né ».....</b>	<b>10</b>

## 1.1 INTRODUCTION

C'est dans un contexte de prise en charge que la Ville de Stanstead, en collaboration avec la Caisse Populaire de Stanstead, tente de plus en plus d'intensifier leurs rôles dans le développement local pour en faire un développement durable et un mode de vie plus actif afin de privilégier les missions essentielles de l'épanouissement de la famille et de son développement social.

Le rôle d'une municipalité est d'abord de créer des projets pour l'ensemble de ses citoyens. Ainsi la municipalité de Stanstead désire se doter d'une politique de bienvenue qui invitera les familles à s'installer dans la région et qui favorisera un milieu de vie où elles pourront s'épanouir tout en encourageant toutes actions qui seront orientées vers le mieux-être des familles et soutenir les investissements à la propriété.

La Ville désire par le fait même investir dans le futur. Nous savons que notre population est de plus en plus âgée et que le nombre d'habitants diminue. En encourageant une augmentation de la population ceci améliorera l'économie, créera plus de travail et assurera la santé de notre municipalité.

La Ville de Stanstead désire jouer un rôle de catalyseur auprès des jeunes familles et des autres acteurs concernés par les questions familiales. Ainsi ce projet sera continuellement en évolution et procédera par étapes pour offrir un cadre de vie de qualité où il fait bon vivre et inviter les jeunes familles à s'établir et à demeurer dans notre milieu. Cette politique de bienvenue vient les soutenir et disposera d'un cadre de référence et d'intervention favorable pour créer ainsi un milieu de vie où les familles pourront s'épanouir en encourageant toutes actions qui seront orientées vers le mieux-être des familles.

En juin 2004, le conseil municipal par sa résolution 2004-06-2862, adoptait une première résolution pour former un Comité qui étudierait les mesures à prendre pour instaurer une politique de bienvenue dont le but principal était de favoriser le maintien des familles dans notre municipalité.

Dans un premier temps, nous adoptons cette politique pour soutenir les jeunes couples et les nouveaux arrivants dans leur démarche. Dans un second temps, nous indiquons clairement les champs d'intervention de cette politique pour les trois prochaines années.

## 1.2 PROFIL DES FAMILLES DE STANSTEAD

Selon Statistiques Canada 2001, le profil démographique de la Ville de Stanstead était composé de 2 995 habitants comparativement à 3 112 en 1996 et à 3 098 en 2005. Le total des logements se chiffrait à 1 362, la densité de la population au kilomètre carré était de 131.9/habitant et la superficie des terres est de 22,70 en kilomètres carrés.

Caractéristiques	Total	Sexe masculin	Sexe féminin
Âgées de 0-4 ans	160	80	80
Âgées de 5-14 ans	410	200	210
Âgées de 15-19 ans	205	105	100
Âgées de 20-24 ans	175	90	90
Âgées de 25-44 ans	755	365	390
Âgées de 45-54 ans	370	205	165
Âgées de 55-64 ans	360	170	195
Âgées de 65-74 ans	265	120	145
Âgées de 75-84 ans	210	65	140
Âgées de 85 ans et plus	80	15	65
<b>Âge médian/population % de la population âgée de 15 ans et plus</b>	<b>40,2 80,8</b>	<b>38,5 79,5</b>	<b>41,7 81,6</b>
Résident depuis plus de 1 an	2 470	1 155	1 315
Résident depuis plus de 5 ans	1 605	755	855
Nombre total de familles en 2001			860
Nombre familles / couples mariés			255
Nombre de ménages formés en union libre avec enfants			315
Nombre de familles monoparentales (dont 100 familles ayant la <i>mère</i> comme parent responsable)			125
Revenu moyen des familles	<b>39 441 \$</b>		
Nombre de logements construits entre 1991 et 2001			90
Valeur moyenne des logements			<b>76 927\$</b>

### 1.3 NATURE DE LA POLITIQUE

La nature de la politique est d'assurer à toute famille, de quelque type ou de quelque forme que ce soit, un contenu minimal de mesures et d'actions en vigueur là où elle vit, à Stanstead. Les objectifs visés sont les suivants :

- a) Reconnaître la famille comme valeur collective fondamentale;
- b) Offrir et contribuer à la cohésion et à la stabilité, en tenant compte des diverses réalités familiales à l'intérieur d'un cadre de vie de qualité où il fait bon vivre à Stanstead;
- c) Fournir une aide financière pour soutenir les parents à titre de premiers responsables des enfants pour susciter l'intérêt des familles à s'établir et à demeurer à Stanstead;
- d) Développer dans le futur une approche et un outil de planification de l'action « qualité-famille » en faveur des jeunes familles;
- e) Favoriser la concertation et le partenariat entre les organismes du milieu qui désirent œuvrer et partager des projets familles dans la communauté;
- f) Permettre aux jeunes familles de prendre racine dans la communauté afin d'assurer la croissance de la municipalité car les enfants sont la fondation d'une communauté viable.
- g) Encourager les familles à un esprit communautaire afin qu'elles ressentent une appartenance et une fierté d'être un citoyen de Stanstead.

## 2. CARACTÉRISTIQUE DE LA POLITIQUE

Le conseil municipal est gestionnaire de la politique de bienvenue de Stanstead. Il entend former un comité composé de deux conseillers, du Maire, de la Directrice générale ou un substitut et du Directeur ou un représentant de la Caisse Populaire. Ce comité sera responsable d'administrer cette politique de bienvenue. Il aura comme mandat d'être à l'écoute des familles dans le but d'assurer le développement de services et de mesures en faveur des familles.

Il aura aussi la responsabilité d'établir un plan d'action, de le réviser annuellement, d'y apporter les correctifs nécessaires à l'atteinte des objectifs ciblés et de le soumettre au conseil municipal pour approbation finale.

La politique de bienvenue constituera le cadre de référence adopté par le conseil municipal pour tenir compte des familles, de leurs préoccupations et de leurs besoins.

Le comité aura aussi la responsabilité de planifier les diverses interventions pour favoriser les jeunes familles à s'établir à Stanstead. Toutes mesures devront préalablement être adoptées par le conseil municipal.

## **2.1 CHAMPS D'INTERVENTION**

La Caisse Populaire de Stanstead et la Ville de Stanstead s'unissent pour défrayer une part financière égale de fonds nécessaires pour ce programme d'aide aux nouvelles naissances et à l'Accès à la propriété afin d'encourager les jeunes familles à s'établir dans la municipalité. Les champs d'intervention visés par la politique de bienvenue de Stanstead ainsi que le plan d'action triennal pour les années 2006, 2007 et 2008 pour soutenir les jeunes familles sont les suivantes, à savoir...

### ***Volet 1 : Prendre racine à Stanstead***

La ville de Stanstead offre en soutien pour chaque nouveau-né ou adoption un montant forfaitaire de 100,00 \$ par enfant appuyé d'un autre 100,00\$ de la Caisse Desjardins (à la condition que le nouveau-né soit membre de la Caisse Desjardins). Ce montant sera remis lors de la fête annuelle des nouveaux-nés organisée par la ville de Stanstead.

Les parents devront remplir une demande à l'hôtel de ville et fournir une preuve de résidence à Stanstead ainsi qu'une copie du certificat de naissance ou d'adoption de l'enfant.

Les parents doivent résider à Stanstead depuis plus d'un an pour y avoir accès.

### ***Volet 2 : Accès à la propriété***

- La ville de Stanstead offre en soutien aux nouveaux propriétaires d'une première maison à Stanstead une subvention de 500,00\$ pour l'achat ou la construction d'une première résidence sur le territoire de la municipalité à condition de ne pas avoir été propriétaire ou conjoint d'un propriétaire d'une résidence à Stanstead.
- La date de la mise en vigueur de la politique est le 6 mars 2006 adopté par la résolution 2006-03-3733
- Un formulaire de demande accompagné des preuves demandées devra être rempli, signé et remis à l'hôtel de ville. Pour une nouvelle construction, la maison doit être complétée à 100% afin de recevoir le montant.
- La subvention sera versée au moment de la soirée de Bienvenue organisée annuellement par la municipalité.
- La Caisse Populaire s'engage aussi à offrir une subvention de 500,00\$ aux nouveaux propriétaires d'une première maison à Stanstead, accordée après la signature du prêt effectué à la Caisse Populaire de Stanstead.

### **3. ACTIONS CONCRÈTES POUR LES FAMILLES**

La Ville de Stanstead prend des moyens concrets afin de répondre aux besoins des familles :

**Loisirs :** La Ville de Stanstead a embauché une intervenante en loisir afin de mieux répondre aux besoins de la population en loisir. La ville subventionne aussi plusieurs organismes sportifs et culturels afin d'offrir des loisirs à sa population à un coût très minime.

Nous possédons une piste cyclable qui longe le territoire, des parcs bien aménagés avec jeux pour les enfants, aires de pique-nique, terrains de balle-molle, patinoires. La ville, en collaboration avec la Caisse Populaire de Stanstead offre des heures de patinage et de baignade gratuites à la population.

Fêtes *annuelles* organisées par la ville et ses bénévoles:  
Plaisirs d'hiver, Fête Communautaire et Festival Frontières en Fête.

**Secteur Culturel :** Musée, Bibliothèque, Salle d'opéra, Galeries d'arts, Antiquaires, Bingo, Cours de danse, de peinture, etc.

**Service de santé :**  
CLSC et Pharmacie  
Optométriste, Denturologiste, Dentiste, Chiropraticiens, Audioprothésistes

**Services d'éducatons :**  
École primaire francophone Jardin des Frontières et anglophone Sunnyside  
École secondaire privée anglophone Stanstead College  
Garderie Chapeau de Paille

**Service d'aide à la population :**  
Centre d'action bénévole et Comptoir familial  
Notaires et Aide Juridique

**Services commerciaux :**  
Marchés d'alimentation et Dépanneurs, Caisses Populaires, Banque, Bureaux de Poste, Quincailleries, Restaurants, Fleuriste, Imprimerie, Salons de coiffure et de beauté, Journal local, Gîtes touristiques et Motel, Garages de réparation automobiles et camions, Concessionnaire automobile...et plusieurs industries



#### 4. CONCLUSION

Notre politique de bienvenue vise l'amélioration et la consolidation de la qualité de vie des citoyens(nes) de Stanstead.

Cette qualité de vie passe inévitablement par l'admissibilité de services adéquats, par une vie sociale dynamique et structurée, des loisirs abordables et des événements culturels répondant aux attentes des gens de tous âges mais particulièrement aux jeunes familles.

Cette politique se veut un outil de développement pour tous les intervenants tant au niveau familial que pour le conseil municipal. Elle servira aussi aux citoyens(nes) qui voudront s'impliquer dans le milieu et faire bouger les choses dans le but d'améliorer leur milieu et celui de leurs enfants.

Suite à l'adoption de cette politique de bienvenue, le conseil adoptera un règlement décrétant la constitution d'un programme de soutien aux résidents de la Ville de Stanstead.